



**NORMES ET RÈGLEMENTS TECHNIQUES: UNE DISCUSSION
FONDÉE SUR LE GENRE**

HUITIÈME EXAMEN TRIENNAL

Communication présentée par le Canada

La communication ci-après, datée du 5 juin 2018, est distribuée à la demande de la délégation du Canada.

1 INTRODUCTION

1.1 Dans le cadre de ses priorités globales, le Canada mène une politique étrangère féministe de portée générale. L'objectif est d'adopter une perspective féministe dans le cadre de tous les programmes et politiques internationaux dans les domaines du commerce, de la sécurité, de la diplomatie et de l'assistance internationale. L'enjeu de cette politique est de soutenir les femmes et les filles en tant que décisionnaires à part entière et de promouvoir et protéger leurs droits.

1.2 Adopter une perspective féministe est un moyen efficace d'éviter de perpétuer les obstacles liés au genre dans les politiques et les programmes, et de créer les conditions nécessaires à l'égalité des sexes. À cette fin, le Canada entreprend une Analyse comparative entre les sexes (ACS+) pour tous ses nouveaux programmes, politiques et initiatives, y compris les politiques commerciales. L'analyse ACS+ vise à évaluer les répercussions des politiques sur divers ensembles de personnes, femmes et hommes, et à contribuer à la définition et à l'élaboration de stratégies tendant à atténuer les répercussions et à renforcer les effets positifs. Le Canada a également adopté un Programme commercial progressiste, qui met l'accent sur l'inclusion, y compris l'autonomisation économique des femmes et l'égalité des sexes.

2 CONTEXTE

2.1 Le Programme commercial progressiste du Canada reflète et promeut les priorités nationales et internationales en matière de politique pour soutenir une croissance économique qui profite à tous et permet de maintenir la confiance dans un système commercial ouvert et fondé sur des règles. Ce programme comporte une approche inclusive de l'élaboration des politiques commerciales éclairées, des dispositions progressistes dans les accords commerciaux et un engagement international de renforcer l'appui aux initiatives commerciales progressistes. Par exemple, le Canada cherche à inclure un chapitre consacré au commerce et à l'égalité des sexes dans plusieurs de ses négociations d'ALE en cours.

2.2 En ce qui concerne l'engagement international, à la onzième Conférence ministérielle de l'OMC organisée en décembre 2017, 118 Membres de l'OMC et observateurs ont approuvé la Déclaration de Buenos Aires sur le commerce et l'autonomisation économique des femmes, qui vise à éliminer les obstacles à l'autonomisation économique des femmes et à favoriser le processus. On compte maintenant plus de 120 signataires. La Déclaration a été défendue par les gouvernements du Canada, de l'Islande et de la Sierra Leone, ainsi que par le Centre du commerce international. Le Canada s'est engagé à maintenir la dynamique autour de cette

déclaration conjointe et a récemment présenté (le 16 mars 2018) le premier atelier de l'OMC sur le commerce et l'Analyse comparative entre les sexes dans le cadre de la Déclaration.

2.3 Le Canada souhaite également porter à l'attention des délégués l'Initiative normative axée sur le genre, menée par la Commission économique pour l'Europe de l'ONU (CEE-ONU) dans le cadre du Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation, qui réunit divers participants provenant d'autorités gouvernementales, d'organisations intergouvernementales, d'organismes nationaux, régionaux et internationaux de normalisation, d'universités, de la société civile ainsi que d'organisations partenaires de l'ONU.

2.4 Les objectifs de l'initiative de la CEE-ONU sont les suivants:

- a. remettre en question l'idée que les normes et les règlements techniques "ne font pas de différence entre les sexes";
- b. faire en sorte que les normes contribuent davantage à la réalisation de l'Objectif de développement durable 5 relatif à "l'autonomisation des femmes et des filles".

2.5 Parmi les mesures concrètes prises au titre de l'initiative, on peut citer les suivantes:

- a. promotion de la participation des femmes à l'élaboration des normes et aux processus liés à l'élaboration et à l'application de règlements techniques;
- b. développement et partage des meilleures pratiques concernant les moyens de tenir compte des différences biologiques et culturelles dans le cadre de l'élaboration et de l'application des normes;
- c. mise au point d'indicateurs et de critères liés au genre qui peuvent être utilisés pour élaborer des normes;
- d. définition et application de mesures visant à garantir que les normes contribuent à l'égalité des sexes.

2.6 L'initiative fonctionne sur la base de séminaires en ligne mensuels ou bimensuels et de réunions physiques annuelles et accueille favorablement les contributions de tous les États Membres de l'OMC. Au moment de la rédaction de la présente communication, la CEE-ONU avait élaboré, dans le cadre de l'initiative, un projet de "charte d'engagement", qui décrit les mesures que les organismes de normalisation peuvent prendre pour mieux tenir compte du genre dans leurs activités.

3 PROPOSITION

3.1 À la lumière de ce qui précède, le Canada recommande que le huitième examen triennal comprenne un atelier ou une séance thématique sur le rôle que le genre joue ou peut jouer dans l'élaboration des normes et des règlements techniques. L'objectif serait d'encourager l'échange de données d'expérience entre les gouvernements et les organismes d'élaboration des normes et de discuter des travaux en cours dans ce domaine.
